

## PARTIE OFFICIELLE.

### PROCÈS-VERBAUX.

*Séance du 22 janvier 1869.*

PRÉSIDENCE DE M. BERBRUGGER.

La séance est ouverte à 8 h. 1/4.

L'ordre du jour appelle le président à exposer la situation matérielle et morale de la société pendant l'exercice 1868. Il constate que sous le premier aspect elle est fort bonne, puisque, pour la première fois depuis plusieurs années, le chiffre des recettes a dépassé celui des dépenses ; il laisse, d'ailleurs, à M. le trésorier le soin de développer l'ordre de faits qui sont de sa compétence, avec tout le détail qu'ils comportent. Seulement, il n'abandonnera pas le sujet sans constater que l'heureux résultat qu'il vient d'indiquer est entièrement dû au zèle, à l'intelligence, au dévouement déployé par M. Albert Devoux, dans l'exercice de ses assujétissantes et parfois assez pénibles fonctions de trésorier de notre société.

M. le président ajoute que le bon état actuel de nos finances ne doit pas nous inspirer pour l'avenir une confiance trop aveugle ; et à ce sujet il examine successivement chaque source de revenu appuyant sur le caractère précaire de quelques-unes. Il en conclut qu'il faut que chacun travaille avec zèle au recrutement de la société, les cotisations des membres, surtout des membres résidants étant, après tout, la source de perception la plus assurée.

M. le président, en regard des motifs déjà exposés et qui indiquent la nécessité d'accroître les ressources financières, fait ressortir de quelle importance il serait de pouvoir manifester davantage au dehors l'action de la société par des séances ou des conférences publiques, ce que tous les membres désirent et ce

qui eût été déjà fait depuis longtemps, si l'on eût été en état d'en supporter la dépense.

Arrivé à l'état moral de la société, M. le président constate qu'il est satisfaisant à tous égards, soit que l'on considère l'union parfaite entre tous les membres et les hautes approbations accordées à leurs travaux en France et à l'Etranger, approbations dont il cite les principales.

Après cet exposé du président, M. le trésorier lit son rapport d'où il résulte, ainsi qu'il a été dit déjà, que les recettes ont excédé les dépenses.

Après audition de ce rapport détaillé qui fait comprendre combien M. Albert Devoux a dû déployer d'efforts et d'intelligence pour amener à bien une situation financière qu'il a prise jadis en assez mauvais état, l'honorable trésorier reçoit les félicitations de tous les membres pour son zèle et son dévouement dans l'exercice de ses fonctions.

Le président donne ensuite lecture d'une lettre de M. le recteur de l'Académie d'Alger (voir le précédent n<sup>o</sup>, p. 478), relative à un prix de 1000 fr. à fonder dans chaque Académie par ordre de l'Empereur et par les soins du ministre de l'instruction publique, prix qui serait décerné à l'ouvrage jugé le meilleur sur quelque point d'archéologie, d'histoire ou de science intéressant les provinces comprises dans la circonscription académique d'Alger.

La discussion qui s'engage à propos de cette circulaire établissant que tous les membres ne la comprennent pas de la même façon, on décide que des éclaircissements supplémentaires seront demandés à M. le recteur.

Il est ensuite procédé à l'élection des membres du bureau pour l'exercice 1869.

M. le président fait connaître que M. Bonnet, le secrétaire actuel, entièrement absorbé par ses travaux officiels à la mairie, décline sa candidature pour cette année et prie ses collègues de tenir compte de cette déclaration dans les élections qui vont se faire.

La société, après avoir exprimé ses regrets sur l'impossibilité

où se trouve M. Bonnet de continuer ses fonctions de secrétaire, procède aux élections qui donnent le résultat suivant :

*Composition du bureau pour 1869.*

MM. Berbrugger (C. ✱), président ;  
 Bresnier (✱), 1<sup>er</sup> vice-président ;  
 Cherbonneau (✱), 2<sup>e</sup> id. ;  
 Watbled, secrétaire ;  
 Sudré (✱), adjoint ;  
 Devoulx, trésorier.

La séance est levée à 10 h. du soir.

*Séance du 5 mars 1869.*

PRÉSIDENCE DE M. BERBRUGGER.

La séance est ouverte à 8 h. 1/4 du soir.

La discussion s'engage de nouveau sur la circulaire relative au prix académique de 1,000 fr., dont il a été question dans la séance précédente ; deux lettres adressées depuis lors à la Société, par M. le Recteur, mettent à même de prendre une décision dont voici le libellé :

1<sup>o</sup> La Société est d'avis que les travaux historiques ou scientifiques déjà accomplis, même s'ils sont publiés, s'ils rentrent d'ailleurs dans les conditions du programme, doivent être admis au concours ; attendu que, par exemple, des œuvres importantes continuées pendant des années méritent encouragement et récompense tout aussi bien que n'importe quel mémoire inédit, quel que soit son mérite.

2<sup>o</sup> Quant au programme du concours, il devra embrasser l'étude des personnes, des faits, des monuments et du sol même de l'Afrique avec ses productions diverses, souterraines ou superficielles ; c'est-à-dire qu'il doit comprendre l'histoire, l'archéo-

logie, la géographie, les langues, les arts et les sciences dans leurs rapports avec cette contrée et aux époques

Préhistorique ;

Libyque, Phénicienne et Carthaginoise ;

Romaine ;

Vandale ;

Byzantine ;

Arabe, Berbère ;

Turque.

3° Elle est d'avis qu'il ne devrait pas y avoir de sujet de concours imposé d'avance et qu'il vaut mieux laisser aux auteurs le choix de ceux qui leur conviendraient le mieux ;

4° Elle demande que pour juger les travaux envoyés au concours, il soit créé des jurys spéciaux, un pour l'histoire et deux autres pour l'archéologie et les sciences. Elle propose de faire entrer de droit dans ces jurys les présidents des sociétés savantes de la juridiction académique en leur adjoignant des membres desdites sociétés et des professeurs du lycée ou des collèges communaux ;

5° Enfin, elle désirerait — comme conséquence logique de la création des jurys spéciaux — que le prix fût scindé de façon que chaque section pût y avoir part.

Quant au projet considéré dans son ensemble et son but, la Société, en ce qui la concerne, exprime une vive reconnaissance pour l'initiative libérale de S. M. l'Empereur à qui on doit cette nouvelle mesure d'encouragement aux arts, aux lettres et aux sciences.

La séance est levée à 10 heures du soir.

---

Pour tous les articles non signés :

*Le Président, A. BERBRUGGER.*